

Hors réalisation de clip ou documentaire à caractère musical à déclarer sur les bulletins dédiés (701 et 712).

Titre de l'œuvre *

Exploitation *

Télévision DVD Cinéma VOD/SVOD/Plateforme

Si votre œuvre est diffusée dans le cadre d'une émission récurrente :

Titre de l'émission

Saison

Si votre œuvre est exploitée sur un support physique :

Titre du DVD

Durée *

h m s

Date de la première diffusion/
exploitation *

/ / h m s

Date de rediffusion

/ / h m s

Diffuseur/exploitant *

Producteur

Répartition convenue entre les auteurs-réalisateurs

Dans la mesure où le dépôt concernerait plus de 3 co-déclarants, merci de nous fournir un tableau Excel récapitulatif en annexe du présent bulletin.

Nom*	Prénom*	COAD (Compte Ayant Droit, code figurant sur vos feuillets de répartition)	Répartition en % des droits d'exécution publique (DEP)* Le total des parts doit être égal à 100%	Répartition en % des droits de reproduction mécanique (si différente DEP) Le total des parts doit être égal à 100%	Signature*

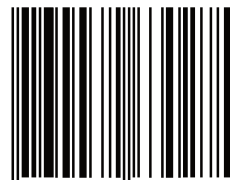
Pièces à fournir*

- Copie du contrat d'auteur-réalisateur de chaque déclarant (remise obligatoire)
- DVD, clé USB, lien internet téléchargeable... permettant de visionner l'œuvre complète finalisée avec génériques de début et de fin
- Pour les œuvres unitaires : présentation, note d'intention, synopsis...
- Pour les œuvres utilisant des extraits : conducteur détaillé
- Pour les DVD : photocopie de la jaquette

Les renseignements marqués d'une * sont obligatoires.

Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique

Société civile à capital variable - 775 675 739 - RCS Nanterre
225 avenue Charles-de-Gaulle
92528 Neuilly-sur-Seine cedex
www.sacem.fr



3 760032 630275

Extraits

Utilisation d'extraits d'œuvres audiovisuelles réalisées par un tiers : Oui Non

Durée réalisée par le/ les déclarants : h m s

Durée des extraits : h m s

En cas d'utilisation d'extraits, joindre impérativement **le conducteur détaillé** et compléter les informations ci-dessous :

Titre de l'œuvre empruntée

Réalisateur Producteur

Durée h m s

Titre de l'œuvre empruntée

Réalisateur Producteur

Durée h m s

Titre de l'œuvre empruntée

Réalisateur Producteur

Durée h m s

Titre de l'œuvre empruntée

Réalisateur Producteur

Durée h m s

Titre de l'œuvre empruntée

Réalisateur Producteur

Durée h m s

Attention : Si vous avez effectué des emprunts à une œuvre préexistante, quelles que soient leur nature et leur durée, vous êtes susceptible(s) d'engager votre responsabilité à l'égard des ayants droit de cette dernière. Il vous appartient donc d'obtenir leur autorisation préalable.

Informations complémentaires *

Participants

- Présentateur(s)/Présentatrice(s) :
- Interprète(s) :

Type d'œuvre

- Captation de concert/spectacle
- Recréation d'un concert/spectacle
- Divertissement A caractère musical : Oui Non
- Sketch/Séquence humoristique
- Autre (préciser) :

Périodicité

- Œuvre unitaire
- Œuvre unitaire faisant partie d'une collection/série
- Emission récurrente Quotidienne Hebdomadaire Autre (préciser) :

Tournage

- Lieu(x) :
- Tournage : En direct Conditions du direct Par séquences
- Date et nombre de jours :
- Nombre de caméras :
- Nombre d'axes divergés :
- Moyens complémentaires (Machinerie etc...)
- Lumière avez-vous participé : En totalité Partiellement Pas du tout
- Décor avez-vous participé : En totalité Partiellement Pas du tout
- Scénographie avez-vous participé : En totalité Partiellement Pas du tout
- Direction intervenants avez-vous participé : En totalité Partiellement Pas du tout

Conception, préparation et post-production

- Adaptation d'un format existant : Oui Non
- Si oui, préciser le nom du format :
- Ecriture/conception avez-vous participé : En totalité Partiellement Pas du tout
- Préparation/repérage avez-vous participé : En totalité Partiellement Pas du tout
- Montage avez-vous participé : En totalité Partiellement Pas du tout
- Etalonnage avez-vous participé : En totalité Partiellement Pas du tout
- Travail sur le son avez-vous participé : En totalité Partiellement Pas du tout
- Habillage/effets spéciaux avez-vous participé : En totalité Partiellement Pas du tout

Divers :

Notice explicative

Le bulletin de déclaration est la fiche d'identification de l'œuvre (réalisation).

Il doit obligatoirement être signé par tous les auteurs-réalisateurs mentionnés sur le bulletin. Il n'a qu'un caractère déclaratif et n'est attributif d'une part des redevances découlant de l'exploitation de l'œuvre qu'au profit des seuls ayants droit membres de la société ou d'une société d'auteurs qui lui a donné mandat pour la représenter.

Le(s) signataire(s) confirme(nt) en tant que de besoin les apports des droits de représentation publique et de reproduction mécanique, découlant des actes d'adhésion aux sociétés d'auteurs.

Les réalisations audiovisuelles diffusées sur les chaînes de télévision, inscrites au répertoire de la Sacem, sont classées par le Conseil sur proposition de la Section 4 après avis de la Commission des auteurs-réalisateurs en fonction de leur potentialité d'invention et du niveau de responsabilité du réalisateur au moment de leur élaboration. Les éléments concourant à cette création intellectuelle s'apprécient à partir des différentes étapes de son élaboration : conception, mise en scène, tournage, post-production.

Coefficient 0,08 :

Toute œuvre pour laquelle l'intervention du réalisateur est à la fois réduite, limitée, mécanique et partielle en raison de la structure et des moyens limitatifs de la production et/ou du caractère répétitif de celle-ci.

Coefficient 0,30 :

Toute œuvre pour laquelle l'intervention du réalisateur a été limitée du fait des contraintes de temps et de moyens techniques imposés par la production.

Coefficient 0,75 :

Les œuvres unitaires et/ou captations de concert ayant fait l'objet d'un traitement, d'une mise en image de la part de l'auteur-réalisateur montrant sa maîtrise des éléments concourant à la création.

Les sketches ou séquences scénarisées ayant nécessité une implication partielle de l'auteur-réalisateur.

Coefficient 2 :

Les œuvres unitaires, captations de concert, œuvres de collection, sketches et/ou séquences sonorisées ayant fait l'objet d'une implication totale, d'un traitement singulier et d'une mise en image spécifique de l'auteur-réalisateur.

Les redevances de droit d'exécution publique ou de droit de reproduction mécanique perçues par la société ou pour son compte sont, après prélèvement des frais généraux et des retenues statutaires, réparties aux auteurs et compositeurs desdites œuvres conformément aux conventions intervenues entre eux, étant entendu que la part revenant aux auteurs-réalisateurs est fixée à 20 % en ce qui concerne celles de ces redevances qui ne proviennent pas des versements effectués par les sociétés de télévision et de distribution par câble.

Ces informations sont traitées par la Sacem (responsable de traitement) pour réaliser ses missions de gestion collective en application du Code de la propriété intellectuelle. Elles sont destinées à la Sacem et ses partenaires et conservées pendant les durées de prescriptions légales applicables. Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, merci de remplir le formulaire dédié accessible à partir de la page « Politique de confidentialité » du site sacem.fr.

Partie réservée à la Sacem

Avis de la Commission

Date / /

Coefficient